

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Étaient présents : MM. LEROUX, CANU, COME, Mme QUINTON, MM. FOURNIER, MM. JAMELOT, LHERMITTE, FIAULT, LEROYER, LEDAUPHIN, Mmes ESTEBES, TARTIER, HARDY et DUBOST.

Était absent non excusé: Xavier VANNIER

Secrétaire de séance : Lysandre DUBOST

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le projet de désacralisation d'une chapelle qui est dans le cimetière, appartenant à la Commune, en vue d'y installer un columbarium.

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 JUIN 2022

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 13 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2022-040 RPQS COMAVA – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-François JAMELOT pour commenter le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau 2021 du SIAEP COMAVA.

Monsieur JAMELOT, après avoir rappelé les 10 communes adhérentes, indique que la qualité de l'eau est bonne, que la population desservie est de 7 170 habitants et que l'eau est distribuée à 3 913 abonnés (en baisse de 1 % par rapport à 2020). Pour la production, il existe 4 ressources dont les ressources propres au syndicat : 1 captage et 1 puits simple qui fournit 112 829 m³ d'eau traitée et il y a également des importations des collectivités voisines d'un volume total de 431 711 m³ reparté entre le SENOM pour 162 907 m³ et le Syndicat Mixte du Nord Mayenne pour 268 804 m³.

Le réseau est présent sur 371 kms, les abonnés ont consommé 450 346 m³. Le rendement du réseau était de 83.2 % en 2021, une faible évolution par rapport à 2020.

Le coût d'une facture type d'eau pour 120 m³ : 357.74 € au 1^{er} janvier 2022, soit en moyenne 2.98 €/m³.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **A PRIS ACTE** du Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'eau - exercice 2021 - du SIAEP de Colmont Mayenne et Varenne.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au SIAEP COMAVA.

2022-041 SIMPLIFICATION COMPTABLE - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023 QUI ASSOUPLE LES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un courrier conjoint de Madame la Préfète de l'Orne et de Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Orne en date du 26 février 2021 appellent les collectivités locales à se porter candidates pour la comptabilité M57 dès le 1er janvier 2023.

En effet, le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel);

- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

En outre, le référentiel M 57 constitue une simplification administrative majeure notamment pour la formation des agents des collectivités lors de leurs mobilités et de leurs activités au quotidien au sein de ce domaine.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune son budget principal et ses budgets annexes.

Cette modification de nomenclature entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Enfin, cette préfiguration au référentiel M57 nécessite uniquement :

- l'apurement du compte 1069 qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de l'actuel référentiel M14;
- des travaux préparatoires de reprise des balances d'entrée sur les comptes d'immobilisations.

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le passage de la Commune à la nomenclature M57 à compter du Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Le Maire,

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant :

- que la Commune souhaite anticiper le passage en nomenclature M 57,
- que dans le cadre de cette anticipation, la collectivité doit adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023;
- que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets actuellement suivis en M 14.

Après en avoir délibéré :

- 1- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets.
- 2- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 3- **INFORME** la Trésorerie de La Ferté-Macé de la candidature de la commune en tant que préfigurateur du référentiel budgétaire et comptable M57.
- 4- **CHOISIT** le plan de compte développé.

2022-042 ENTREPRISE RAVÉ : PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE TRAVAUX

Monsieur Ravé sollicite par un courrier du 08 juin 2022 une aide de la Mairie concernant des travaux de raccordement au tout à l'égout et au réseau des eaux pluviales. Il a joint à sa demande des devis des entreprises Courteille TP et STGS.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'unanimité à la prise en charge des frais de branchement au réseau des eaux usées.

Monsieur Michel Come est sorti de la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DONNE** son accord pour la prise en charge des frais de branchement au réseau des eaux usées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires

2022-043 ÉCLAIRAGE PUBLIC

Suite à un courrier pour une demande de prolongement d'éclairage public Rue du Comte de Tessé, Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public est une compétence de la CDC et du TE61, et propose de monter un dossier pour que ce projet soit pris en compte pour l'année 2023.

Monsieur le Maire souhaiterait également que, dans ce dossier, il soit fait mention de l'éclairage pour le projet de la nouvelle tranche du lotissement .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EST FAVORABLE** à la mise en place du programme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires.

2022-044 REMBOURSEMENT ACHAT DE MATÉRIEL

Monsieur Le Maire a effectué un achat de matériel dans l'enseigne DÉCATHLON pour la somme de 172 €. Il convient de procéder au remboursement de cette somme.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat pour le remboursement de la somme de 172 €.

2022-045 REMBOURSEMENT ACHAT D'UNE GLACIÈRE POUR LA CANTINE

Le 1^{er} Adjoint a acheté une glacière nécessaire à la cantine pour la somme de 78.90 €. Il convient de procéder à son remboursement auprès d'Emmanuel CANU.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le remboursement de la somme de 78,90 € à Emmanuel CANU.

2022-046 TARIF REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Monsieur le Maire donne la parole à Christine TARTIER qui rappelle que peu de conseillers ont répondu à son mail pour l'organisation de ce repas. Elle informe les Membres du Conseil Municipal que ce repas sera servi par le Restaurant « Au Point Nommé » et donne le menu. Le repas sera facturé 22 € par personne, boissons comprises hors café.

Monsieur le Maire rappelle que le repas est offert aux personnes de 68 ans et plus et qu'elles peuvent être accompagnées d'une personne n'ayant pas atteint cet âge ou n'étant pas domicilié à SAINT-FRAIMBAULT, moyennant une participation financière de 22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** à 22 € le prix du repas pour les accompagnants.

2022-047 DÉSACRALISATION D'UNE CHAPELLE FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE COMMUNAL

Monsieur le e Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de délibérer sur la demande de désacralisation d'une chapelle funéraire appartenant à la Commune afin d'affecter ce local pour l'installation d'un columbarium.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour la désacralisation et à signer tous les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Articles P'tit Frambaldéen
- Rencontre avec France Bleu Caen - Collaboration promotionnelle pour toutes les manifestations de l'année 2023 (évènementiel/ village fleuri) - Souhaite également que France Bleu Mayenne soit sollicité.
- Nouvelle Institutrice : Mme FIQUET
- Accessibilité Eglise et Mairie (devis en cours)
- Arbre de Noël : Dimanche 18 Décembre 2022
- Date remise des prix : 16 novembre 2022 pour Fleurissement - Drôles de jardins et défi graines d'artistes
- Repas des cheveux blancs : 30 octobre 2022
- Démarrage MAM : fin septembre
- Prochain Conseil Municipal : 07 Novembre 2022
- Commission fleurissement : 21 septembre à 10 h
- Commission intergénérationnelle : 20 septembre à 16 h 30

QUESTIONS ORALES

. Saison touristique : fréquentation du camping très satisfaisante, l'activité de la buvette est bonne. Un bilan de la saison sera fait courant octobre avec Romain LANGLIN de la base de TORCHAMP et Eric MAZIER de l'OT de Domfront.

. Remettre en place la poubelle devant l'église

. Terrain de tennis : des problèmes de peinture à solutionner

. Gros photocopieur non utilisé à l'école qui pourrait peut-être intéresser Animations Framdaldéennes

. 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du bourg : pas de date de fixer

. Flories d'Antan : panneaux signalétiques propre à la manifestation qui seraient vieillissant et qui serait à refaire.

. Entretien sanitaires du plan d'eau, des camping-cars, des chauvières et des toilettes sèches - à revoir.

. Ralentisseur devant l'école plus efficace depuis les marques au sol

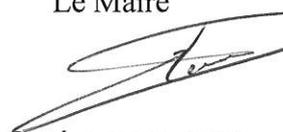
La séance est levée à 23h20

Le Secrétaire



Lysandre DUBOST

Le Maire



Éric LEROUX

CANU Emmanuel

COME Michel

QUINTON Véronique

FOURNIER Hubert

JAMELOT Jean-François

LHERMITTE Yvon

FIAULT Franck

LEDAUPHIN Jérôme

LEROYER Stéphane

ESTEBES Laëtitia

TARTIER Christine

HARDY Estelle